

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Cet impôt soutient la formation par apprentissage et, avec les 13 % restants, il contribue aux initiatives en faveur de **l'insertion professionnelle**.

L'E2C de l'Artois est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage car elle propose une méthode centrée sur l'autonomie et le potentiel des jeunes pour leur insertion dans le monde du travail.

AVEC L'E2C DE L'ARTOIS :

Laonnie  
promo E2C Artois

Je m'engage

J'en veux !

Je sais ce que je veux !

J'ai trouvé ma voie !

J'ai réussi 🌟😊

**Soutenez nos 270 jeunes motivés !**

La taxe d'apprentissage est un soutien clé pour notre mission, permettant aux entreprises de contribuer à la formation et à l'employabilité des jeunes du territoire. Cet investissement est précieux pour l'école et pour les **270 jeunes** qu'elle accompagne chaque année

**3 étapes simples**

**1 Je vais sur SOLTEA**  
soltea.education.gouv.fr



**2 Je cherche**

Ecole de la deuxième chance de l'Artois

**SIRET : 508 333 838 000 37**

**3 Je verse le montant choisi**

Reçu fiscal automatique délivré par SOLTEA

Grâce à vous, nos jeunes motivés ont toutes les chances de réussir !

**www.e2c-artois.fr**  
**Raphaël au 07 61 98 63 63**  
ou au 03 59 99 08 40

LIEVIN & ARRAS